

Réunion du Comité Social et Economique Central (CSEC)

Cette réunion extraordinaire du CSEC avait pour ordre du jour :

- Présentation du Plan d'efficience
- Présentation du nouveau modèle Opéra et de son application 2025

1

Intervention préalable :

Déclaration préalable des élus **FO** au CSEC du 25 février 2025

Les élus **FO** au CSEC ont pris connaissance de l'ordre du jour de ce CSEC extraordinaire du 25 février 2025 ainsi que les dossiers joints en information.

Sur le point présentation du plan d'efficience, les élus **FO** au CSEC constatent que ce dossier fait état d'éléments impactant le volume et la structure des effectifs de France travail, il traite également de l'introduction de nouvelles technologies par l'intermédiaire notamment d'un assistant virtuel.

Ces éléments sont de nature à nécessiter la consultation de l'instance en application des articles L.2312- 8 et L.2316-1 du code du travail.

Les élus **FO** au CSEC demandent qu'une première réunion d'information en vue d'une consultation sur le plan d'efficience soit fixée dès ce jour.

La Direction Générale refuse notre demande légitime de consultation et se met, de fait, en infraction du code du travail.

Elle propose des consultations selon les leviers concernés qui ne sont pas encore arrêtés. Les sujets seront vus au fur et à mesure dans un calendrier qui n'est pas encore arrêté, lui non plus. Cette séance semble être peu préparée, pour la DG c'est juste une présentation du contexte ...

FO ne peut se satisfaire de ces réponses, ou plutôt de ces absences de réponses !

FO met au vote des élus du CSEC la délibération suivante :

« Les élus du CSEC constatent que leur demande de consultation sur le plan d'efficience a été refusé par la Direction Générale ce jour en instance en lien avec le point à l'ordre du jour intitulé « présentation du plan d'efficience ».

Ce dossier fait état d'un projet impactant le volume et la structure des effectifs notamment par le redéploiement a minima de 3700 équivalents temps pleins travaillés sur d'autres activités que celles exercées aujourd'hui.

Il fait état également de l'introduction de nouvelles technologies notamment par l'introduction d'un assistant virtuel ces éléments sont de nature à nécessiter la consultation en application des articles L.2312- 8 et L.2316- 1 du code du travail.



Le CSEC est compétent pour l'ensemble des questions dépassant les prérogatives des chefs d'établissement, un plan global d'efficience à l'échelle de France travail est nécessairement de leurs prérogatives.

Vu le refus de la direction de procéder à la mise à l'ordre du jour d'une telle consultation. Les (élus FO) du CSEC votent favorablement à la saisine des juridictions compétentes pour faire valoir les droits de l'instance et obtenir la consultation ainsi que les documents d'information nécessaires permettant aux élus de prendre connaissance de l'ampleur et des impacts du projet du projet du plan d'efficience.

Les élus du CSEC désignent Madame Marie Christine BRISSET, Secrétaire du CSEC et monsieur Ghislain BONNICHON, Secrétaire Adjoint du CSEC pour représenter l'instance auprès des juridictions compétentes et suivre le dossier.

Ils seront chargés de rendre compte au CSEC de leurs démarches et du suivi de la procédure. »

Cette délibération, votée par les seuls élus FO, ne recueille pas la majorité et ne peut être mise en œuvre.

Cette prise de position des autres élus prive l'instance nationale d'une vision d'ensemble du « plan d'efficience » et accompagne la Direction dans sa stratégie de découpage par dossiers permettant de noyer le sens et l'impact global de ce projet de réorganisation de grande ampleur.

Présentation du Plan d'efficience

Ce plan d'efficience vise à améliorer la qualité du service et les conditions de travail, avec un objectif final de redéploiement de 3700 ETP (Equivalent Temps Plein) d'ici 2027 ; répartis en 2900 ETP de gains d'efficience et 800 ETP de priorisation d'activités selon la DG.

Pourquoi un Plan d'efficience à France Travail ?

Un Plan d'efficience à France Travail est nécessaire pour :

-  **Mettre en œuvre efficacement de nouvelles missions** dans un contexte à moyens contraints
-  **Au bénéfice de la relation humaine à valeur ajoutée**, favoriser l'augmentation de l'autonomisation des demandeurs d'emploi, la simplification du fonctionnement de France Travail et la responsabilisation des différents acteurs
-  **Renforcer notre crédibilité d'opérateur public efficient** et la perception des parties prenantes de notre efficacité opérationnelle

De ces enjeux majeurs découlent deux ambitions :

Le redéploiement de ressources pour répondre à l'évolution des missions

L'amélioration de la qualité de service pour les usagers et de la QVCT pour les agents France Travail



La délégation FO : Emmeline CADOT, Etienne GUILLET

Rejoignez-nous !

Adhérez



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Familles de leviers

Leviers	1. Démarche simplification et efficacité	2. Intelligence artificielle SI, Data	3. Adaptation de l'organisation	4. Revue des dépenses et priorisation des activités	5. Activation du Réseau pour l'emploi
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Gagner en efficacité en efficacité en qualité de vie au travail Simplifier les processus et tâches quotidiennes Améliorer la qualité du service rendu 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité du service rendu Autonomiser les DE et employeurs Optimiser le temps des agents 	<ul style="list-style-type: none"> Engager une transformation organisationnelle et managériale à partir d'une définition des rôles, responsabilités et missions des différents niveaux de l'orga Définir des repères d'organisation et de redevabilités pour les différents niveaux de l'orga 	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les dépenses Responsabiliser les acteurs sur la gestion budgétaire Recentrer l'offre de services selon le ratio coûts / impact Prioriser les activités opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Générer des gains d'efficacité à l'échelle du réseau pour l'emploi au travers de la mutualisation de moyens
Natures des gains attendus	<ul style="list-style-type: none"> ETP (masse salariale) Amélioration des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> ETP (masse salariale) Amélioration des résultats Economies financières hors MS (€) 	<ul style="list-style-type: none"> ETP (masse salariale) Amélioration des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> ETP (masse salariale) Economies financières hors MS (€) Amélioration des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Economies financières hors MS (€) Amélioration des résultats

3

L'utilisation d'outils comme les RPA (*Robotic Process Automation*) et IA au levier 2 vont permettre d'optimiser les tâches selon la DG. Quelles tâches ? Dans quelles activités ? Dans quelles établissements ... pour toutes ces questions nous n'aurons pas de réponse ...

A noter que la DG n'a pas encore d'estimation des gains d'efficacité sur l'utilisation de ChatFT par exemple et **avoue ne pas avoir encore d'outils pour mesurer les gains d'efficacité en général !**

Pour autant, la DG gardant en mémoire le fiasco de la trajectoire GDD, souhaite faire les constats des gains d'efficacité avant d'envisager le redéploiement. Ça tombe bien, c'est la demande de **FO** aussi et nous ne manquons pas de le rappeler !

La DG explique qu'un de ses objectifs est de simplifier et éliminer les irritants dans le quotidien des agents pour gagner en productivité mais aussi en QVT ... **FO** attend de voir.

A noter que **l'externalisation** ne figure pas parmi les leviers, pourquoi ? Où se situe la sous-traitance dans ce plan ? (Exemple : Agil'Cadres) Quelle est sa place ? La DG ne répond pas à ces questions ...

En conclusion, **FO** exprime des inquiétudes quant à la réduction des effectifs et à la mobilité géographique/professionnelle forcée.

FO demande à obtenir des détails précis sur les chiffres, un calendrier détaillé des actions à venir, et exprime des craintes sur la santé des agents face à l'intensification du travail.

La DG s'engage à un « dialogue social » continu pour évaluer l'impact des changements, avec des consultations spécifiques sur les modifications importantes (notamment l'IA et les nouvelles technologies, mais aussi l'organisation du travail). Elle promet des réunions de suivi régulières pour faire un point sur l'avancement de la démarche et l'efficacité obtenue.

A suivre ...



La délégation **FO** : Emmeline CADOT, Etienne GUILLET

Rejoignez-nous !



Adhèrez

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr